

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE

Assainissement collectif
EX SIA DU GOUR DSP
(NANCRAY TRANSPORT ET TRAITEMENT)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site $\underline{www.services.eaufrance.fr}$, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	4
	1.1.	Présentation du territoire desservi.	5
	1.2.	Mode de gestion du service	5
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	6
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
	1.1.1.		9
	1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	
3.		ateurs de performance	
٥.	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.6.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.9.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.		cement des investissements	
4.			
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	19
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	10
	-	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a dernier exercice	
_			
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	22

1.

1.	Carac	ctérisation technique du service	5
1.	Carac	ctérisation technique du service	5
	1.1.	Présentation du territoire desservi	5
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	
	1.4.	Nombre d'abonnés.	
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
	1.1.1		
	1.1.2	. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarif	cation de l'assainissement et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	10
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	13
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	
	3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	
	3.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	
	3.6.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	17
	3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	17
	3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	
	3.9.	Taux de réclamations (P258.1)	18
4.	Finar	ncement des investissements	19
	4.1.	Montants financiers	19
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	19
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et	
	perform	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	19
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérant	e au
	cours du	dernier exercice	20
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	22

2. Caractérisation technique du service

2.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : EX SIA DU GOUR DSP (NANCRAY TRANSPORT ET TRAITEMENT)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte

Transport

Dépollution

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Nancray
- Existence d'une CCSPL

Oui

Non

2.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

Nom du prestataire : GAZ ET EAUX
Date de début de contrat : 01/11/2009

• Date de fin de contrat initial : 31/10/2024

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/10/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants : Néant

2.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 154 habitants au 31/12/2023 (3 142 au 31/12/2022) dont 1 286 sur la commune de Nancray.

2.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 287 abonnés au 31/12/2023 (1 259 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 126,55 abonnés/km au 31/12/2023. (123,80 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,45 habitants/abonné au 31/12/2023. (2,49 habitants/abonné au 31/12/2022).

2.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés Bouclans	30 938	31 107	0,55
Abonnés Naisey-les-Granges	30 873	32 736	6,03
Abonnés Nancray	42 828	47 027	9,80
Total des volumes facturés aux abonnés	104 639	110 870	5,95

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

2.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	0	0	0
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Total des volumes importés	0	0	0

2.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2023 (1 au 31/12/2022).

2.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,01 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10,16 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 10,17 km (10,17 km au 31/12/2022).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

2.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : STEP Bouclans Code Sandre de la station : 060925078001

0000 Sundre de la Sundre l' 000, 250, 0001											
Caractéristiqu	aractéristiques générales										
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	Boue activée aération prolongée (très faible charge)						
Date de mise en	Date de mise en service			31/12	2/1998						
Commune d'implantation				Bouc	clans (250	78)					
Capacité nomir	nale STEU en E	H ⁽¹⁾		3767							
Nombre d'abor	nnés raccordés			1 24	4						
Nombre d'habi	tants raccordés			1 259)						
Débit de référe	nce journalier a	dmissible	en m³/j	2 304	4						
Prescriptions	de rejet										
Soun	nise à		orisation e								
Milieu récep	oteur du rejet	Type de	milieu réc milieu réc	epteur	Eau d	louce de s					
Polluant	autorisé	Conce	ntration a rejet (mg		;	et / ou			Rendement (%)		
DE	$8O_5$		15			et		ou		80	
DO	CO		50			et		ou		75	
M	ES		20			et		ou		90	
NO	GL		20			et		ou		70	
N'	ГК					et		ou			
p	Н				et ou						
NI	H_4^+					et		ou			
F	Pt .		1,5			et		ou		80	
Charges rejeté	ées par l'ouvraș	ge					•				
			Confo	rmité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DB	SO_5	DO	CO	M	ES	NO	GL	F	P t
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2023	oui	3,06	98	15,37	97	4,48	98	4,61	93	0,48	93
	361	2,00	, ,	10,01		., 10		.,01		5,10	, , ,
					l		l		l		

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

2.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP Bouclans (Code Sandre : 060925078001)	57,00	59,00
Total des boues produites	57,00	59,00

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
STEP Bouclans (Code Sandre : 060925078001)	42,82	98,45
Total des boues évacuées	42,82	98,5

3. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

3.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Frais d'accès au service:	Compris dans les frais d'accès au service de	l'eau potable
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) ⁽¹⁾	supplémentaire sur la parcelle, dans la limite	st arrêté à 2 120 €, oute au forfait n°1 pour chaque logement
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une e Plafond création de branchement : 3 700 € H	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/11/2024
Pa	rt de la collectivité	!	
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement (1)	5,5 €	4 €	7 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix au m³	0,27 €/m³	0,29 €/m³	1,73€/m³
P	art du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement (1)	54,38 €	59,82 €	
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Prix au m³	0,5573 €/m³	0,6132 €/m³	
T	axes et redevances		
Taxes			
Taux de TVA (2)	10 %	10 %	10 %
Redevances			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	0,16 €/m³	0,16 €/m³
VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³	0 €/m³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services pour l'année 2023, modifiée par délibération du 29/06/2023.

Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif et autres services pour l'année 2024.

3.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Au 01/11/2024 en €	Variation entre le 01/01/24 et le 01/11/2024 en %
	Part de la collecti	vité		
Part fixe annuelle	5,50	4,00	7,00	75,0
Part proportionnelle	32,40	34,80	207,60	496,6
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	37,90	38,80	214,60	453,1
Part du délégatai	ire (en cas de déléga	ition de service publ	lic)	
Part fixe annuelle	54,38	59,82	0	-100
Part proportionnelle	66,88	73,58	0	-100
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	121,26	133,40	0	-100
	Taxes et redevan	ces		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	19,60	0
TVA	17,84	19,14	23,38	22,2
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,04	38,34	42,58	11,1
Total	196,19	210,54	257,18	22,2
Prix TTC au m³	1,63	1,75	2,14	22,2

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La variation du prix TTC au m³ est due au fait que ceux au 01/01/2023 et 01/01/2024 ne couvraient que les compétences « transport et traitement ». Celle au 01/11/2024 couvre, quant à elle, les compétences « collecte, transport et traitement ».

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Depuis 2018, les tarifs des parts fixe (abonnement) et variable (mètres cubes consommés et traités) sont fixés sur le principe d'une convergence tarifaire programmée pour le 1er janvier 2026.

Habituellement, le taux d'inflation de l'année N-1 est utilisé pour actualiser le prix de convergence. Exceptionnellement en 2023, en raison de la hausse très forte des prix de l'énergie et autres consommables, il est appliqué un taux d'inflation de 6,1 %, déterminé par l'INSEE entre juillet 2021 et juillet 2022.

Le tarif de convergence est défini de la manière suivante : prix du m3 TTC redevances Agence de l'Eau comprises, hors inflation et hors incident pour une facture 120 m3.

Initialement de 3,30 € TTC en 2018, il est en 2023 de 3,67 € TTC/m³ au total pour l'eau et l'assainissement collectif, redevances Agence de l'Eau comprises, soit 1,73 €/m³ pour l'eau et 1,94 €/m³ pour l'assainissement collectif.

3.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	NC	18 165	
Total des recettes	NC	18 165	

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées	153 430	170 177	10,92
Total recettes de facturation	153 430	170 177	10,92
Recettes liées aux travaux	0	0	0
Produits accessoires	70	259	270,0
Total autres recettes	70	259	270,0
Total des recettes	153 500	170436	11,03

Recettes globales : Total des recettes de redevance eaux usées au 31/12/2023 : 188 342 €.

4. Indicateurs de performance

4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 1287 abonnés potentiels (100% pour 2022).

4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		potentiers
(15 points)	O/A		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
points d'autosurveillance du réseau	non . o point		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points	Oui	5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non : 0 point		
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	eté obtenue pour la pa	rtie A)	T
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	conditions (1)	Oui	15
l'inventaire des réseaux			_
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		100%	
réseaux mentionne les matériaux et diamètres			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous	710/	10
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	71%	12
DARTIE O ALITRES EL EMENTS DE COMMANSE ET	DE OFOTION DEO	DE0E 411	<u> </u>
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous	ACLD)	
mentionne l'altimétrie	conditions (3)	95%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui : 10 points		
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements			
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui : 10 points	0 .	10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Oui	10
comme effectuée)	•		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui: 10 points	Non	0
l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non: 0 point	Non	U
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	oui : 10 noints		
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
réseau	non . o ponit		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel			
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points	Non	0
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non: 0 point	1 1011	
résultent			
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui : 10 points	.,	_
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au		Non	0
	non : 0 point		
moins 3 ans)	non: 0 point		
	non : 0 point	_	87

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 87 pour l'exercice 2023 (84 pour 2022).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

4.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP Bouclans:

Filières mises en œuvre		tMS
Valorization agricula	Conforme	63,45
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostore	Conforme	35,00
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Inchieration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autre:	Conforme	
Autre	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		98,45

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2022).

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

4.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, 0 demande d'indemnisation n'a été déposées en vue d'un dédommagement.

taux de débordement des effluents pour 1000 hab = $\frac{\text{déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} *1000$

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2022).

4.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public — dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : 0

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = $\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} *100$

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2022).

4.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0,47	0,46	0,42	0,32	0,23

NB : Ces données portent sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole.

Au cours des 5 derniers exercices, 10,26 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,23 % (0,32% en 2022).

1.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	22 227 231	20 151 750
Epargne brute annuelle en €	8 237 803	6 874 190
Durée d'extinction de la dette en années	2,7	2,9

4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	montant d'impayés au titre de l'année précédente	
taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = -	tel que connu au 31 décembre de l'année en cours	-*100
	chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente	

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12/N	1 491,57	1 294,95
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	145 310,91	142 667,43
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement N	1,03	0,91

4.9. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

[⊠] Oui [□] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 16 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de 12,43 pour 1000 abonnés (18,27 en 2022).

5. Financement des investissements

5.1. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	La définition de cet indicateur est peu précise et peut être comprise, et donc renseignée, de différentes manières. Indicateur ne paraissant pas pertinent pour qualifier le niveau de fonctionnement du service.	
Montants des subventions en €	3 509 268 2 399 024	
Montants des contributions du budget général en €	0	0

5.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre 2023 (montant restant dû en €)		22 227 231	20 151 750
Mantant and association of Paramilla and C	en capital	1 940 641	2 075 840
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	417 259	375 115

5.3. Amortissements



Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 6 510 535 € (6 296 593 € en 2022).

5.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude

Communes en régie :

- MAMIROLLE renouvellement STEP 3 500 000 €HT
- PUGEY renouvellement STEP 1 100 000 €HT
- CHAMPAGNEY réhabilitation lagune 100 000 €HT
- POUILLEY-LES-VIGNES réhabilitation lit de séchage des boues 200 000 €HT
- PELOUSEY réhabilitation lit de séchage des boues 100 000 €HT
- Renouvellement réseaux

Communes en DSP:

- FONTAIN réhabilitation STEP 600 000€HT
- Renouvellement réseaux

5.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté	/	/

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0,0004 €/m³ en 2022).

6.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Commune de Douroula au Burkina Faso	0
Camp d'Aqabat Jaber en Palestine	0
Total coopération décentralisée	0

La situation géopolitique du Burkina Faso et de la Palestine en 2023 n' pas permis de proposer une aide financière sur les volets visés par les opérations de coopération décentralisée.

7. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Valeur 2022	Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 142	3 154
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	57	59
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,63	Au 01/01 : 1,75 Au 01/11 : 2,14
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	84	87
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0004	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,32%	0,23%
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,7	2,9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,03%	0,91%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	18,27	12,43